

## L'intimité à l'épreuve des paradoxes de l'espace cellulaire

*Inmate Privacy and the Paradoxes of the Prison Cell*

Anaïs Tschanz

---



### Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/champpenal/11814>

DOI : [10.4000/champpenal.11814](https://doi.org/10.4000/champpenal.11814)

ISSN : 1777-5272

### Éditeur

Association Champ pénal / Penal field

### Référence électronique

Anaïs Tschanz, « L'intimité à l'épreuve des paradoxes de l'espace cellulaire », *Champ pénal/Penal field* [En ligne], 20 | 2020, mis en ligne le 28 mai 2020, consulté le 30 mai 2020. URL : <http://journals.openedition.org/champpenal/11814> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/champpenal.11814>

---

Ce document a été généré automatiquement le 30 mai 2020.

© Champ pénal

---

# L'intimité à l'épreuve des paradoxes de l'espace cellulaire

*Inmate Privacy and the Paradoxes of the Prison Cell*

Anaïs Tschanz

---

## 1. Introduction

- 1 Au sein d'un milieu carcéral se caractérisant par une surveillance permanente et faisant face, au Canada, à la surpopulation et à la double occupation cellulaire, l'intimité des personnes incarcérées est mise à l'épreuve de contraintes de visibilité, de proximité des corps et de partage de l'espace. S'avérant être une problématique importante et quotidienne pour les détenus, son étude est pourtant négligée par une littérature qui n'en aborde pas toute la complexité.
- 2 Se caractérisant par l'absence d'une définition universelle permettant de l'encadrer, la notion d'intimité n'est pas évidente à saisir, tant elle recouvre des dimensions diverses. La littérature met ainsi en lumière une intimité aux acceptions multiples, qui ne sont pas opposées les unes aux autres, mais complémentaires. Ainsi, l'intimité renvoie dans un premier temps à une dimension individuelle et introspective. Elle correspond alors à la partie la plus intérieure et la moins communicable de l'expérience humaine. Dans ce sens, elle s'appréhende comme un désir de se soustraire au regard intrusif et scrutateur d'autrui et s'exprime par le repli sur soi, le besoin de solitude (Ibrahim-Lamrous, Muller, 2005 ; Meder-Klein, 2005 ; Coudreuse, Simonet-Tenant, 2009 ; Montémont, 2009). L'intimité peut aussi être associée à la corporalité. Elle est fixée au corps de l'individu, qui à la fois délimite les contours physiques de l'intimité et qui est lui-même bien intime (Laé, 2003 ; Meder-Klein, 2005). En ce sens, le corps matérialise la frontière entre l'intimité introspective et personnelle des individus et celle qui s'exprime dans les relations avec autrui. Car l'intimité possède également une dimension relationnelle : on parle de relations intimes, qu'elles soient amicales, familiales, amoureuses ou sexuelles (Giddens, 1992 ; Kaufmann, 1993 ; Jamieson, 1998 ; Bozon, 2001 ; De Singly, 2003, 2005 ; Daoust, 2005). L'intimité se déploie donc dans l'intersubjectivité et

comporte une dimension dialogique, qui découle directement de sa dimension individuelle : les relations intimes sont celles qui connectent des individus par un lien profond et étroit (Ricot, 2010). Dans cette perspective, les relations sociales de proximité deviennent des lieux privilégiés de l'expression de la subjectivité des individus, et par conséquent, de leur intimité. L'intimité est alors un phénomène pluriel, qui peut prendre différentes formes : elle est un sentiment, un ressenti, une perception, un besoin, une quête et peut se matérialiser dans le partage, des échanges, des gestes, des objets, des espaces ou à travers le corps. Elle est un phénomène paradoxal, qui prend source à la fois dans le retrait social et dans l'ouverture à autrui. Ainsi, l'intériorité de l'intime peut être extériorisée dans un espace limité et sélectionné par l'individu (Montémont, 2009). Il se dessine alors autour de lui un périmètre au sein duquel l'intime pourra s'exprimer et se partager, ce que Goffman (1973) qualifie d'« espace personnel ». Cet espace à soi peut prendre la forme d'une « bulle » invisible et protectrice entourant l'individu, dont l'intimité constitue le noyau et qui est atteignable lorsque la distance personnelle séparant soi d'autrui est franchie, menant à une proximité non désirée (Hall, 1966). Cette bulle peut aussi être délimitée par le corps de l'individu, par ses possessions, ou encore se matérialiser dans un espace particulier. Le territoire de l'intime par excellence serait ainsi le « chez-soi », considéré comme lieu d'expression de l'intimité grâce à la mise en œuvre de mécanismes d'appropriations à travers lesquels il est possible de construire un univers intime, pour soi (Bernard, 1993 ; Serfaty-Garzon, 2003). Lorsqu'il est habité, les différents seuils du logement (murs, portes, fenêtres) constituent des frontières qui permettent de séparer le dedans, comme territoire intime du soi et le dehors, qui représente alors le territoire des autres. L'enveloppe du logement protège ainsi l'intimité familiale et personnelle du chez-soi des intrusions externes, en bloquant les bruits, odeurs ou encore intrusions visuelles (Bernard, 1993 ; Kaufmann, 1996 ; Serfaty-Garzon, 2003).

- 3 En prison, la possibilité de reconstruire une bulle à soi, au sein d'espaces érigés en territoires protecteurs de l'intimité, semble *a priori* compromise. Les études s'intéressant à l'intimité en milieu carcéral dessinent en effet le portrait d'une institution carcérale se caractérisant par une perte d'intimité inhérente à son fonctionnement et à ses modalités d'occupation, impliquant une promiscuité inéluctable (Schwartz, 1972). L'intimité y serait « violée » (Cardon, 2002), « exhibée » (Laé, Proth, 2002) par le regard scrutateur et permanent de l'institution, ainsi que par les dynamiques intrusives qui la traversent, telles que la pratique de la fouille corporelle (Welzer-Lang *et al.*, 1997). Pour autant, l'intimité n'est pas totalement exclue de l'institution carcérale et peut se vivre à travers ses dimensions relationnelles et sexuelles, angle d'étude privilégié par la littérature, qui s'est notamment penchée sur la question de l'homosexualité entre les murs (Ricoardeau, 2004, 2009 ; Gaillard, 2009 ; Ricoardeau, Milhaud, 2012 ; François, 2016 ; Joël, 2017), ou encore sur celle des relations familiales et des parloirs intimes (Cardon, 2002 ; Vacheret, 2005 ; Lancelevée, 2011 ; Ricoardeau, 2012 ; Touraut, 2014). L'intimité peut aussi s'exprimer dans certains espaces de la détention, qu'ils soient individuels ou partagés (Moran *et al.*, 2012 ; Milhaud, Moran, 2013 ; Basson, 2016). Milhaud et Moran (2013) soulignent ainsi que les personnes incarcérées ont la capacité de retrouver des formes d'intimité, indépendamment de la nature des espaces carcéraux. C'est le cas par exemple des parloirs, qui permettent la reconstruction d'un lien intime relatif entre le détenu et ses proches, malgré des contraintes de visibilité et de proximité (Moran, Disney, 2018) ou encore de la cellule, qui représente un « territoire intime » (Basson, 2016, 121)

lorsqu'elle fait l'objet d'appropriations. Cette approche spatiale de l'intime a alors pour intérêt de s'émanciper d'une vision réduisant l'intimité à un simple enjeu de l'incarcération parmi d'autres, dont la perte serait une conséquence de la surpopulation (Sibley, Van Hoven, 2009 ; Bony, 2015 ; Moran, Jewkes, 2015 ; Milhaud, 2017).

## 1.1. Géographie de l'intimité

- 4 Afin de mettre en lumière les défis qui entourent l'intimité en milieu carcéral, notre recherche propose de l'appréhender à travers l'étude des espaces de la détention, l'intimité étant indissociable de l'environnement dans lequel elle est construite et vécue (Thalineau, 2002). Alors que l'étude de la distribution spatiale et de l'architecture de la prison est encore peu présente dans la littérature criminologique (Jewkes, 2013), celle-ci est de plus en plus présente dans les études de sociologie de la prison et de géographie carcérale<sup>1</sup>. Ce regard particulier sur les espaces de la détention permet de s'intéresser à la capacité d'action des détenus face au contrôle dont ils font l'objet. Mettre en relief les stratégies que les détenus déploient dans le but de territorialiser l'espace dans lequel ils vivent les restitue alors dans une posture d'acteurs de leur incarcération, en dépit des contraintes de l'institution (Moran, 2012). Les tactiques d'appropriation de l'espace peuvent ainsi prendre la forme de stratégies de récupération, de personnalisation, de production, de matérialisation, d'imagination, de domestication ou encore de territorialisation de l'espace (Dirsuweit, 1999 ; Lamarre, 2001 ; Baer, 2005 ; Van Hoven, Sibley, 2008 ; Sibley, Van Hoven, 2009 ; Bony, 2015). Nous choisissons pour notre part de puiser dans la richesse conceptuelle de de Certeau (1990). Ce dernier propose ainsi de mettre en lumière une « anti-discipline » qui se réalise à travers des pratiques et tactiques microbiennes et quotidiennes :

S'il est vrai que partout s'étend et se précise le quadrillage de la « surveillance », il est d'autant plus urgent de déceler comment une société entière ne s'y réduit pas [...]. Il s'agit de distinguer les opérations quasi microbiennes qui prolifèrent à l'intérieur des structures technocratiques et en détournent le fonctionnement par une multitude de « tactiques » articulées sur les « détails » du quotidien. »

(de Certeau, 1990, XL)

- 5 Appliqués à l'étude de l'intimité en milieu carcéral, les concepts de de Certeau nous permettent de supposer d'une part, que les personnes incarcérées adoptent des pratiques particulières à partir du sens qu'elles donnent à leur intimité et d'autre part, que des tactiques d'appropriation de l'espace carcéral leur permettent de (re)construire leur intimité. Dans le cadre de notre recherche, cette approche permet de mettre en exergue un espace qui compte dans la (re)construction d'une sphère intime. Dans la lignée des travaux en géographie carcérale, elle se distancie des théories de Foucault (1975) et de la docilité des corps en mettant en relief la capacité d'action des détenus ainsi que les tactiques qu'ils adoptent afin de s'approprier l'espace au sein duquel ils sont contraints de vivre. Cette approche poursuit celle amorcée par la sociologie de l'expérience carcérale, qui s'applique à remettre en cause une vision figée de l'institution pénitentiaire, en prenant en compte la complexité de son environnement ainsi que de ses modalités de fonctionnement et d'occupation (Chantraine *et al.*, 2012 ; Scheer, 2014a, 2014b ; Solini, Basson, 2017 ; Solini, 2017), ainsi qu'en s'appuyant sur une démarche empirique forte, à travers la réalisation d'enquêtes ethnographiques au sein d'établissements carcéraux.

- 6 Dans cette optique, la cellule apparaît comme un objet d'étude de choix, en tant qu'elle est traversée par de multiples dynamiques qui attestent de sa singularité au sein de la détention. En effet, perçue comme l'incarnation spatiale de l'intimité (Gaillard, 2009) et abordée comme un lieu où la reconstruction d'un espace personnel semble envisageable à travers la mise en œuvre de divers usages et bricolages (Bony, 2015 ; Basson, 2016), l'espace cellulaire n'en reste pas moins soumis aux regards inquisiteurs externes ainsi qu'au contrôle institutionnel (Scheer, 2014b). Espace à soi tout autant qu'espace contraint et surveillé, la cellule semble à première vue être au cœur d'une « tension paradoxale » (Solini, Basson, 2017, 68), qui invite à se questionner sur la possibilité d'y reconstruire des formes d'intimité. Cet article propose par conséquent d'aborder les paradoxes de la cellule, à travers une réflexion sur les frontières et modes d'appropriation de ce lieu de la détention qui fait figure d'espace d'intimité par excellence entre les murs. Dans un premier temps, la méthodologie de recherche employée est présentée, suivie d'un bref portrait des espaces cellulaires des prisons provinciales du Québec, dont la description permet de mieux saisir les enjeux qui y prennent place. Ensuite, la tension paradoxale de l'espace cellulaire est introduite à travers les représentations ambivalentes que s'en font les détenus ainsi qu'à la lumière de sa nature ambiguë, entre refuge de l'intimité et lieu d'intrusions externes. Enfin, cette tension est analysée au regard de deux éléments de la configuration cellulaire : la porte de la cellule d'un côté, à la fois gardienne de la sphère intime et ouverture par laquelle les intrusions se réalisent ; l'aménagement de la cellule ensuite, qui témoigne de divers processus d'appropriation mis en place par les personnes incarcérées.

## 1.2. Méthodologie

- 7 L'approche qualitative est préconisée afin de saisir l'essence d'un phénomène, ainsi que d'accéder à la richesse, l'hétérogénéité et la complexité des points de vue ou situations de vie. Elle favorise un contact privilégié avec le milieu étudié, en offrant la possibilité de s'imprégner de l'univers enquêté et de réaliser une recherche empirique de terrain (Paillé, 2007).
- 8 Afin de saisir la réalité à laquelle le détenu est confronté, tout en lui donnant un droit à la parole et en le restituant dans une posture active, des entrevues semi-dirigées individuelles ont été réalisées auprès de quarante-quatre détenus – vingt-neuf hommes et quinze femmes – incarcérés dans cinq prisons provinciales du Québec<sup>2</sup>, pour des peines de moins de deux ans ainsi que pour la détention provisoire. La collecte de données a débuté en février 2016, à la suite de l'obtention d'un certificat auprès du comité d'éthique de la faculté de rattachement ainsi que d'une autorisation de recherche par les Services correctionnels du Québec. Elle s'est étendue jusqu'au mois de juillet 2016, à raison d'une à deux semaines par mois consacrées aux entrevues dans chacun des établissements sélectionnés.
- 9 Les établissements de détention visités ont été diversifiés en fonction de critères architecturaux, de leur capacité d'accueil ou encore de leurs modalités de détention et d'hébergement qui reconfigurent l'organisation interne des prisons. Afin d'accéder à des expériences d'incarcération différentes, nous nous sommes rendue dans des prisons provinciales anciennes et modernes (selon leur date de construction), aux architectures distinctes et recourant de façon plus ou moins avancée aux technologies de surveillance. Un second critère de sélection a été mis en œuvre à l'intérieur des

établissements de détention, afin de rencontrer des individus incarcérés dans des secteurs aux niveaux de sécurité différents, impliquant des expériences carcérales diverses. Les personnes incarcérées y sont généralement réparties comme résultat d'un système de classement : il existe ainsi des secteurs réservés aux prévenus, aux travailleurs, aux individus présentant des problématiques de santé mentale ou encore aux « protecs » – les détenus nécessitant une protection particulière en raison du crime commis. Au final, nous avons rencontré des personnes incarcérées dans trois types de secteurs, que nous distinguons en fonction de leur taille :

- 10 1) Les secteurs de petite taille, accueillant entre 13 et 23 détenus.
  - 11 2) Les secteurs de taille moyenne, accueillant de 40 à 44 détenus.
  - 12 3) Les grands secteurs, pouvant accueillir jusqu'à 197 détenus.
- 13 Les personnes rencontrées étaient, au moment de la réalisation de la recherche, âgées de 20 à 65 ans, pour une moyenne d'âge de 37 ans. Treize d'entre elles étaient placées en détention provisoire. Vingt étaient incarcérés depuis moins de cinq mois, quatorze entre cinq mois et un an et dix depuis plus d'un an, pour une moyenne de temps de dix mois passés en prison, pour la sentence actuelle. Vingt vivaient leur première incarcération dans le système provincial, tandis que vingt-quatre d'entre eux avaient déjà purgé une peine au provincial. Quatre avaient des antécédents de détention dans le système fédéral : pour deux d'entre eux, il s'agissait de leur première expérience du système provincial. La majorité des individus rencontrés (n = 30) dormaient dans des cellules en occupation double. Dix disposaient de leur propre cellule : trois d'entre eux étaient cependant susceptibles d'accueillir en tout temps des détenus sur un matelas, sur le sol de leur cellule. Trois étaient en occupation triple avec un matelas au sol et un logeait dans un dortoir commun, pouvant accueillir neuf détenus.
- 14 Le processus de recrutement des participants a principalement été réalisé par voie d'affichage dans les secteurs, par l'entremise des personnes ressource<sup>3</sup> désignées dans chaque établissement par les services correctionnels, afin de nous accompagner durant la réalisation de la recherche. Après avoir pris connaissance du projet, les détenus intéressés faisaient part de leur intérêt à la personne ressource, qui organisait par la suite le déroulement des entrevues, dans des locaux pouvant se trouver aussi bien à l'intérieur des secteurs qu'à l'extérieur de la détention, selon les prisons visitées. Dans ce contexte, notre expérience de chercheuse a été très différente d'un terrain à l'autre, nous permettant dans certains cas de réaliser des « observations diffuses » (Chapoulie, 2000) de la vie carcérale, utiles afin de nous familiariser avec le milieu étudié et sa spatialité, tandis que dans d'autres nous ne sommes pas allée au-delà des bureaux administratifs. Dans la majorité des cas, le temps de l'entrevue constituait la première et seule rencontre avec les participants à la recherche. Limitées temporellement<sup>4</sup> en raison du programme journalier, routinier et rythmé de la détention, les entrevues nécessitaient d'établir rapidement une relation de confiance, essentielle lorsque le sujet abordé est sensible, comme l'est celui de l'intimité. Or, cette tâche est *a priori* peu évidente, au regard du temps de rencontre relativement court qui nous était alloué, ainsi que de la méfiance que peuvent développer les détenus envers les personnes de l'extérieur, parmi lesquels les chercheurs (Patenaude, 2004). Plusieurs stratégies étaient alors mises en place afin de créer un climat de confiance et d'initier un échange basé sur la confiance. Un travail de présentation de soi et de clarification du statut de chercheur est ainsi un préalable nécessaire, afin de rassurer le participant sur nos intentions et de souligner notre indépendance des Services correctionnels. De plus,

les entrevues débutaient invariablement par une discussion générale sur la vie en détention, visant à mettre à l'aise les personnes rencontrées. Enfin, l'empathie déployée et la position d'écoute adoptée furent la clé afin de contourner les barrières de résistance mises en place le temps de l'entrevue et alors de noter le passage d'une forme de distance, à la création d'un espace de confiance.

- 15 Cet article est tiré d'une recherche doctorale portant sur l'intimité des personnes incarcérées. En les laissant aborder leur intimité selon les significations qu'eux-mêmes lui donnent, notre recherche a permis de mettre en lumière un phénomène qui s'appréhende principalement à travers la recherche d'isolement et auquel plusieurs dimensions sont attribuées (personnelle, relationnelle, corporelle, sexuelle, émotionnelle, matérielle). Cette approche a également permis l'identification d'espaces de l'intime, dans lesquels les détenus parviennent à (re)construire une intimité, à travers des pratiques *de* et *dans* l'environnement qui les entoure. C'est à cette occasion que la cellule a émergé du discours des personnes rencontrées comme un lieu particulier de la détention, un espace non pas seulement *de* l'intime, mais également matérialisation de la bulle d'intimité des détenus, comme en témoigne Philippe, pour qui « ton intimité, c'est ta cellule ».

### 1.3. Portrait d'un secteur de détention

- 16 Avant de décrire plus précisément les configurations que prennent les cellules de prisons québécoises, il apparaît nécessaire de dresser un portrait global d'un secteur de détention, au sein duquel s'insèrent les espaces cellulaires. Les établissements de détention au Québec se partitionnent en secteurs, qui accueillent une population pouvant aller de 14 à 197 détenus<sup>5</sup> selon la capacité d'accueil des prisons. Ces secteurs fonctionnent autour d'un régime de détention dit « ouvert ». Ils prennent ainsi la forme d'unités de vie au sein desquelles les détenus conservent une liberté de mouvement relative. Une fois les cellules ouvertes, les personnes incarcérées peuvent ainsi se déplacer à l'intérieur de ces espaces collectifs, qui, de taille et d'architecture différentes au sein d'une même prison, possèdent une configuration semblable, en tant qu'ils sont composés d'une salle de bains et d'une salle commune centrale, autour de laquelle sont disposées les cellules. Cette salle commune, également appelée « salle de séjour », est l'espace dans lequel les détenus se retrouvent le jour pour converser, manger, cuisiner, regarder la télévision, jouer aux cartes ou aux consoles de jeux mises à disposition, lire, dessiner ou écrire, s'entraîner, téléphoner, etc. Cependant, l'autonomie relative que permet ce régime « ouvert » est limitée par l'emploi du temps routinier et quotidien, rythmant la vie en détention, auquel sont soumises les personnes incarcérées. L'organisation du temps en détention varie d'un établissement ou d'un secteur à l'autre, notamment en fonction des activités proposées ou de l'accès ou non à un travail. Typiquement, les cellules sont ouvertes par les agents correctionnels – automatiquement ou manuellement – entre 7 et 8 heures et sont refermées à 22 heures, régime qui permet l'accès aussi bien aux espaces communs du secteur qu'aux cellules durant la journée<sup>6</sup>. Cet emploi du temps diffère le week-end, les cellules étant ouvertes plus tard le matin, aux alentours de 11 heures, impliquant par conséquent un temps en cellule particulièrement long. Le programme journalier impose également un enfermement cellulaire quotidien à des horaires précis possédant une double logique, à la fois logistique et disciplinaire et sur lequel nous reviendrons plus tard. Au Québec, l'incarcération est donc basée sur une vie en communauté constante, la cellule

semblant par conséquent se caractériser comme un espace privé en opposition à l'espace public que représente la salle commune. Cependant, ces frontières sont plus troubles qu'une dichotomie classique entre privé et public, notamment du fait que la cellule est la plupart du temps partagée dans les prisons québécoises, où la double, voire la triple occupation cellulaire prédominent. Il est d'ailleurs intéressant de relever que le codétenu est appelé « coloc » par les personnes incarcérées, qualificatif qui n'est pas dénué de sens et qui traduit un certain lien entre individus dont la présence est pourtant imposée à l'autre, en les distinguant du reste de la population carcérale.

- 17 Bien que la taille et la structure des cellules puissent présenter des disparités d'une prison à l'autre en raison de leur conception plus ou moins moderne, elles se caractérisent par leur austérité ainsi que leur exigüité, leurs dimensions étant d'en moyenne 6 à 8 pieds par 10 à 12, soit de 5,5 à 9 m<sup>2</sup>. Spartiates, les cellules sont en général meublées d'un lit superposé ou d'un lit simple, auprès duquel peut éventuellement être installé un matelas au sol. En effet, différentes formes d'encellulement existent, selon leurs modalités d'occupation et le nombre de détenus y étant assignés. Ainsi, dans les « cellules camping », un matelas est installé au sol, auprès du lit fixe. Les « condos<sup>7</sup> », appelés ainsi en raison de leur superficie plus grande que les cellules régulières, accueillent jusqu'à trois détenus. Dans un coin, près de la porte, se trouve une toilette en inox, tandis qu'une ou deux tablettes faisant office de bureaux complètent l'espace cellulaire. Deux dispositifs donnent sur l'extérieur de la cellule : 1) la porte, qui sépare l'espace cellulaire du reste de la détention et sur laquelle est apposée une ouverture plus ou moins large, qui prend différente forme d'une prison à l'autre ; 2) la fenêtre, qui, selon l'emplacement de la cellule, offre une vue *intra* ou *extra-muros* du dehors<sup>8</sup>. Ses usages sont multiples : elle fait office de chambre à coucher, de lieu propice aux activités solitaires (lecture, écriture, mots croisés, sport, musique), d'espace de retrait des autres ou de socialisation, mais également d'isolement contraint et de sanction, lorsque l'institution impose du temps en son sein.

## 2. Les paradoxes de l'espace cellulaire

- 18 Dans les discours des personnes rencontrées, la cellule occupe une place fondamentale autour d'enjeux d'intimité. Cependant, son appréciation n'est pas uniforme, mais au contraire marquée par une ambivalence des sentiments à son égard. C'est alors le portrait d'une cellule aux nombreux paradoxes qui se dessine à travers ses représentations et ses usages, entre espace refuge et symbole de la domination institutionnelle.

### 2.1. Des représentations ambivalentes

- 19 Afin de cerner la place de la cellule dans l'expérience d'intimité des personnes incarcérées, nous les avons interrogées sur leurs perceptions de cet espace qui leur est assigné. Les représentations que les détenus rencontrés se font de leur cellule se caractérisent alors par un discours ambivalent, partagé entre ceux qui l'apprécient comme un refuge et ceux qui l'appréhendent au même titre que les autres espaces de la détention imposés. Ainsi, certains expriment un ressenti particulièrement négatif à l'égard de l'espace cellulaire, évoquant un « motel *cheap* » et une « *crack house* » à cause de son insalubrité, ou ayant l'impression de vivre dans une toilette, tant l'exigüité de la



pièce contribue à donner une place prépondérante au sanitaire. Philippe confie que pour lui, la cellule n'est rien d'autre qu'une « prison dans une prison », en tant qu'espace imposé et soumis aux mêmes régulations et contraintes que le reste de la détention.

20 D'autres, plus nombreux, lui attribuent des qualificatifs résidentiels et parlent de la cellule comme de leur chambre, leur appartement ou de leur maison, en tant qu'espace habité. L'emploi récurrent de l'expression « chez nous » – équivalent québécois du « chez-soi » français – pour désigner la cellule marque une relation particulière entre ce lieu et l'individu qui y investit alors une part de soi. Pour Serfaty-Gazon (2003), le chez-soi est un concept aux significations fortes, le « chez » désignant la maison et le « soi », renvoyant à l'individu et à sa manière subjective d'habiter. Pour l'auteure, le chez-soi correspond ainsi à l'espace qui abrite l'intimité de l'habitant. La perception répandue au sein de la population rencontrée d'une cellule à la fois lieu intime et espace habité, témoigne d'une intimité qui se construit à travers un processus d'appropriation de l'espace et qui réciproquement modèle le territoire du « chez-soi » ainsi créé. Pour certains, ce chez-soi temporaire matérialise ainsi leur bulle d'intimité et représente sécurité et protection, de la même façon qu'un foyer. Les qualificatifs employés pour décrire cet espace particulier sont alors forts tant ils contrastent avec la perception négative du reste de la détention, certains parlant de l'espace cellulaire comme d'un « havre de paix », d'un « temple », de leur « royaume » ou encore d'un « coffre au trésor », en tant que place où sont conservées les rares affaires personnelles.

21 L'ambivalence intrinsèque à l'espace cellulaire n'est pas seulement de celle qui divise la population carcérale en deux groupes – l'un ayant des discours positifs sur la cellule et l'autre des perceptions négatives –, mais peut également se retrouver chez un même individu, dans des représentations mitigées de la cellule, comme en témoigne le discours partagé de Marc, qui considère l'espace cellulaire comme un « chez nous », qu'il tient cependant à distinguer de son lieu de vie à l'extérieur :

Moi je me dis « t'es chez vous là ». C'est ton chez vous carrément, tu vis 24/24 là...

[...] C'est pas mon chez nous. C'est pas ici que je veux vivre. Moi c'est à l'extérieur.

(Marc, 50 ans, antécédents d'incarcérations au fédéral et au provincial, prévenu depuis 2 mois, occupation cellulaire double)

22 On perçoit dans le discours de Marc deux espaces qui, sous la même dénomination, ne sont pas investis des mêmes significations, l'un étant le résultat d'un habitat purement situationnel – la cellule est un chez-soi imposé, car les détenus sont contraints à y vivre – et l'autre étant érigé par l'individu en dispositif d'expression de soi. Cette ambivalence apparente dépend également de la relation avec le colocataire, comme l'explique Laura, qui distingue la « cellule chambre » du « trou » qu'elle peut représenter, lorsque la cohabitation est difficile :

C'est ta maison. C'est ma maison. C'est ma chambre. Des fois on dit « des chambres », nous les femmes on dit « les chambres » on est tannées [fatiguées] de dire, « une cellule ». C'est ta seule place que t'es tout seul. Mais t'es pas vraiment tout seul parce qu'y en a un autre là, mais quand on est deux c'est bien, c'est « *peaceful* » l'ambiance. Quand t'es avec quelqu'un que t'aimes pas, ça représente ton trou, où est ce que t'es pas bien. Ça dépend c'est quoi la situation. Dépendant de qui est avec toi.

(Laura, 31 ans, primo-incarcération, détenue depuis 2 mois 1/2, occupation cellulaire double)

- 23 Malgré l'ambivalence des sentiments envers la cellule, qu'elle soit « chez nous », « pas chez nous » ou les deux, cet espace conserve son statut de lieu d'intimité et reste l'endroit où les détenus se réfugient pour tenter de s'isoler du reste de la détention.

## 2.2. Un espace refuge aux frontières poreuses

- 24 L'ambivalence des sentiments éprouvés par les détenus envers leur cellule témoigne de la place particulière qu'elle occupe au sein de la détention, espace à la fois habité et imposé, constat qui avait d'ailleurs déjà amené Scheer (2014a), Milhaud (2017), ainsi que Solini et Basson (2017) à s'interroger sur sa qualité de refuge. Car la cellule est l'endroit où les détenus se retirent lorsqu'ils recherchent de la tranquillité et une certaine paix, en s'émancipant du bruit, de la négativité et des conflits qui peuvent régner dans le secteur. Elle est espace de confidences, lieu où se tiennent les discussions plus privées que l'on ne souhaite partager qu'avec certains, loin du tourbillon incessant de la salle commune et des informations qui y circulent. Elle est également l'espace d'expression de ses émotions, constituant l'arrière-scène du théâtre de la détention, où les détenus ont la possibilité de retirer le masque qu'ils arborent dans les espaces communs (Crewe *et al.*, 2014). Elle est surtout espace d'isolement et autorise les instants pour soi-même, qui, lorsque la cellule est partagée, peuvent être trouvés lorsque le codétenu s'absente :

On a nos moments, nos moments privés. Parce que souvent là, je me retrouve toute seule dans ma cellule. Comme là ce matin, ma « coloc » elle était partie travailler, j'étais toute seule dans ma cellule, très tranquille. Y a pas d'action, quasiment tout le monde sont partis du secteur. Y a les agents qui passent, ils donnent un petit bonjour. On a nos moments à nous.

(Claudette, 56 ans, primo-incarcération, détenue depuis 2 mois 1/2, occupation cellulaire double)

- 25 Une fois la porte de la cellule franchie, les personnes incarcérées ont la possibilité de mettre en place certaines stratégies afin de créer un second niveau d'isolement et de délimitation de leur bulle intime, alors refuge dans le refuge, en se livrant à diverses activités de lecture, d'écriture, de dessin, ou encore à travers la musique, le sommeil ou l'entraînement physique :

C'est vraiment la cellule la place pour être en intimité. Je fais juste écouter de la musique, fait que ça me bloque... C'est vraiment pour moi le truc, c'est de bloquer les sons, la négativité beaucoup. Fait que je mets mes écouteurs puis je fais mes « sit-ups » [exercices d'abdominaux] dans mon lit puis c'est ça qui m'aide à bloquer la zone.

(Edwige, 33 ans, primo-incarcération, détenue depuis 6 mois, occupation cellulaire simple)

- 26 Le sommeil est par ailleurs une activité non négligeable en prison, permettant de rêver et de s'évader temporairement et imaginativement au-delà des murs de la cellule, ainsi que de passer le temps, dans un contexte où son écoulement particulièrement perceptible. Cette « forme d'absentéisme en prison », pour reprendre l'expression de Lhuilier et Lemiszewska (2001, 218), fait l'objet d'une reprise de contrôle dans les prisons québécoises où les « voleurs de temps », tels qu'ils sont nommés, érigent le sommeil en modalité de gestion du temps, part intégrale de leur routine carcérale :

J'essaie de garder une routine pour que le temps passe plus vite. Je déjeune, je retourne me coucher. Pendant le temps que tu dors en prison, tu vois pas le temps passer. Ils appellent ça « voler du temps ».

(Nathan, 22 ans, primo-incarcération, détenu depuis 5 mois, occupation cellulaire double)

- 27 Cependant, la cellule-refuge est menacée à la fois de façon interne, à travers son partage, et de façon externe, les murs de l'espace cellulaire n'étant pas hermétiques aux intrusions extérieures qui risquent à tout instant de percer la bulle reconstituée.
- 28 D'une part, rares sont les détenus parmi ceux que nous avons rencontrés qui ont connu l'encellulement individuel, sans être contraints à un moment donné de partager leur cellule. Or, le fait d'être amené à vivre à plusieurs dans un espace restreint, peut entraver la possibilité de s'isoler et de retrouver une forme d'intimité. Les dynamiques semblables à celle d'une colocation que l'on retrouve à l'intérieur de l'espace cellulaire sont amplifiées en prison, par le contexte contraignant ainsi que par le périmètre réduit à l'intérieur duquel elles se créent. Le point culminant de cette situation est le partage de la toilette, trônant dans un coin de la cellule, souvent à proximité des lits et sans séparation visuelle avec le reste de la pièce, exposant un des besoins les plus intimes à l'ensemble des occupants de la cellule. Bien que des règles de vivre ensemble soient mises en place – souvent par le détenu possédant l'ancienneté dans la cellule – afin de rendre la cohabitation acceptable, la cellule est alors rarement refuge à part entière.
- 29 D'autre part, et ce malgré l'existence d'une règle sur laquelle nous reviendrons plus tard, le ballet incessant de détenus cognant à la porte constitue un élément perturbateur de la tranquillité des personnes cherchant à s'isoler dans leur cellule. Cette sollicitation constante a pour conséquence l'impossibilité de pouvoir réellement se retrouver seul, qui peut parfois déboucher sur des situations gênantes lorsque la personne à l'intérieur de la cellule n'est pas avertie de l'intrusion d'une autre et qu'elle est surprise en train de se changer ou d'utiliser la toilette, révélant à son insu une part de son intimité. D'autre part, lorsque le colocataire invite d'autres détenus dans la cellule sans en avertir l'autre locataire, cela peut être vécu comme un envahissement de son espace intime par ce dernier. Alice, qui a eu des relations délicates avec une ancienne colocataire, évoque l'impact sur son intimité que représentaient ces immixtions externes :
- Quand j'étais dans l'autre cellule, je m'organisais pour y aller quand elle était pas là [sa « coloc »]. Elle venait tout le temps me rejoindre, mais y en avait d'autres qui venaient, ça s'attroupait dans ma cellule, donc l'intimité y en avait pas plus non plus hein, on est déjà deux dans pas grand grand là. Quand ça se remplit, pour une raison ou une autre, c'est pas facile non plus.
- (Alice, 41 ans, antécédents d'incarcérations au provincial, prévenue depuis 1 semaine, occupation cellulaire double)
- 30 Enfin, en tant qu'espace carcéral, la cellule est également soumise au contrôle institutionnel, les agents correctionnels étant par conséquent chargés de faire respecter et de garantir l'ordre de la détention jusque dans ses moindres recoins. D'une part, les détenus doivent pouvoir être visibles depuis leur cellule par les surveillants, notamment quand ces derniers effectuent les décomptes routiniers afin de s'assurer qu'il n'y ait pas eu d'évasion et que tous les détenus sont en vie. Cette pratique implique la possibilité pour les détenus de se faire surprendre à tout instant alors qu'ils posent des gestes intimes. Chez les femmes, le sentiment de gêne qui découle de cette exposition forcée est particulièrement fort lorsqu'elle est le fruit d'agents masculins, auxquels leur intimité corporelle est alors dévoilée. D'autre part, les agents correctionnels ont la possibilité de réaliser des fouilles de cellule, notamment lorsqu'il

est suspecté qu'un détenu détient et cache des objets illégaux<sup>9</sup>. À la différence des intrusions visuelles qui se réalisent selon une routine établie et qui peuvent donc être anticipées par les détenus, les fouilles de cellule sont aléatoires et imprévisibles. Ces fouilles sont la plupart du temps opérées à travers un retournement complet de la cellule : les affaires sont jetées et éparpillées au sol ou renversées sur les lits, eux-mêmes complètement défaits. Alors que les détenus rencontrés ont exprimé une certaine compréhension et une tolérance envers ces fouilles, en tant qu'elles correspondent à une tâche attribuée aux gardiens, ils n'acceptent pas le désordre qui en résulte, considéré comme une marque d'irrespect et les vivent comme des violations de leur sphère intime.

- 31 La dimension refuge de la cellule est donc constamment mise à mal par les intrusions à la fois visuelles et physiques que réalisent les détenus et les gardiens et qui nient aux détenus des moments de solitude. L'espace cellulaire est à la fois celui où se retrouve l'intimité et celui où elle subit le plus d'intrusions, témoignant de son caractère paradoxal.

### 3. Des usages de la cellule

- 32 Refuge de l'intimité, mais également espace pénétré, la cellule se retrouve au cœur d'une tension dedans/dehors, entre intimité interne et intrusions externes. Nous nous attacherons à mettre en lumière cette dynamique particulière en nous attardant sur deux éléments de cette scène de la vie intime : d'une part la porte de la cellule et d'autre part l'aménagement de l'espace cellulaire.

#### 3.1. La porte : entre protection et visibilité

- 33 Les objets architecturaux qui habillent les espaces carcéraux, tels que les portes, les grilles et barreaux, les fenêtres ou encore les murs de la prison, suscitent de plus en plus l'intérêt des chercheurs, qui lisent en eux des éléments de compréhension de la reconfiguration des relations sociales et des rapports de pouvoir en prison (Fludernik, 1999 ; Rebout, 2008 ; Scheer, 2014b). Rythmant la vie en détention au gré de ses ouvertures et fermetures (Marchetti, 2001), la porte de la cellule est le théâtre d'enjeux fondamentaux en prison, en étant lieu privilégié d'interactions, objet de l'assise institutionnelle ou encore matérialisation de la reprise de contrôle identitaire des personnes incarcérées. Contrôlée par les agents correctionnels – manuellement ou automatiquement selon les prisons et leur ancienneté – elle fait l'objet de régulation de la part des détenus qui encadrent son usage par différentes règles informelles, par exemple celle de ne pas la claquer afin d'éviter le bruit assourdissant alors généré. Dans le cadre de notre étude, la porte de la cellule est apparue comme revêtant un rôle capital dans le jeu d'intimité relative et d'intrusions externes auquel est soumis l'espace cellulaire. Faisant office de frontière physique entre l'intérieur et l'extérieur, elle est à la fois la barrière protectrice à travers laquelle l'isolement se retrouve et un instrument par lequel l'intrusion se réalise.
- 34 Lorsqu'elle est fermée, elle clôt et forme la bulle d'intimité que les détenus retrouvent dans leur cellule. Elle protège celui qui y cherche refuge, en réalisant une séparation entre l'espace cellulaire et l'agitation de la salle commune, coupant l'intérieur du bruit environnant, pourtant omniprésent :

J'aime ça être dans ma petite bulle, je fais mes affaires... C'est sûr c'est difficile des fois, par bouts c'est difficile. Des fois ça fait du bien quand la porte ferme, t'entends plus un son. Ça fait du bien, ma tête elle se repose, ça fait du bien. Après ça le matin ça recommence, le bruit recommence, des fois j'ai hâte que les portes ferment... Juste pas entendre un son, la paix tsé. Ça fait du bien.

(Jérôme, 30 ans, antécédents d'incarcérations au provincial, prévenu depuis 14 mois, occupation cellulaire simple)

- 35 La porte est gardienne de l'intimité des détenus, en tant qu'elle représente la limite à ne pas franchir pour les autres personnes incarcérées dans le secteur, son seuil marquant le début de l'espace intime, comme l'exprime Annick :

Moi j'en laisse pas beaucoup rentrer dans ma cellule. Puis y en a une que justement on soupçonnait qu'elle elle pouvait avoir volé là, parce qu'y avait des affaires qui avaient disparu puis que tsé... on peut pas accuser quelqu'un sans le pogner [prendre] sur le fait, mais on pensait que c'était elle, puis elle je la laisse plus... l'autre jour elle est arrivée pour rentrer dans ma cellule, parce que moi je donne les serviettes sanitaires, puis les papiers de toilette aux filles, fait que j'ai ça dans ma cellule, elle est arrivée pour rentrer, puis j'ai mis le pied devant ma porte, j'ai dit « non, non, ma bulle elle commence là, tu rentres pas ».

(Annick, 37 ans, primo-incarcération, détenue depuis 2 mois, occupation cellulaire simple)

- 36 Une règle informelle de la vie en détention veut d'ailleurs que tout détenu frappe à la porte avant de rentrer dans la cellule d'autrui, comme le veulent les convenances sociales de la vie en société, lorsqu'une personne en visite une autre chez elle, alors transposées à la détention :

La cellule t'as pas le droit d'ouvrir la porte, il faut que tu cognes. Tu peux pas rentrer dans une cellule. Même si tu sais que la personne est là tu peux pas rentrer, il faut que tu cognes avant. Ça, c'est dans toutes les prisons, c'est comme ça. C'est notre chez nous ça. On a juste ça. Dans le secteur, quand tu veux la paix, tu vas là. Si la porte elle est fermée comme ça, puis si je réponds pas, que je fais signe « non », c'est parce que je « *feel* » [le sens] pas puis je fais mes affaires.

(Stéphane, 42 ans, antécédent d'incarcération au provincial, détenu depuis 12 semaines, occupation cellulaire double)

- 37 Cependant, cette règle ne semble pas s'appliquer aux agents correctionnels. Bien que certains prennent la précaution d'alerter les occupants de la cellule de leur présence, d'autres n'hésitent pas à ouvrir la porte sans préavis. La porte de la cellule est alors aussi celle qui enferme et qui constitue une ouverture parfois incontrôlable sur le reste de la détention. Nécessairement close pour que la cellule devienne refuge, sa fermeture peut pourtant agir négativement sur l'intimité des détenus, qui sont régulièrement soumis à des périodes de confinement cellulaire contraint, appelées « *deadlock* » dans le jargon carcéral. Le *deadlock*, terme qui pourrait se traduire par blocage ou impasse en français, consiste ainsi à enfermer les détenus dans leur cellule, pendant approximativement une heure, et cela deux à quatre fois par jour, dépendamment des prisons. Il se justifie en général comme un moment employé par les gardiens pour faire le compte ; le temps nécessaire pour procéder au ménage du reste du secteur ou encore comme un temps dédié au repos et à la sieste. Les *deadlock* sont également utilisés comme sanction : le détenu qui en est destinataire peut ainsi être placé en isolement dans sa propre cellule pendant plusieurs heures ou jours, punition qui peut s'étendre à son colocataire, voire à l'ensemble du secteur. Matérialisés par la porte fermée, les *deadlock* sont appréhendés par certains comme des moments qui permettent de se retrouver dans la tranquillité, de se reposer, de s'adonner à de la lecture ou comme un temps privilégié avec le « coloc ». D'autres associent ces temps contraints à leur

perception de la cellule, y voyant alors un espace de solitude imposée, générateur de claustrophobie lorsqu'ils s'y trouvent confinés. En imposant une « intimité contrainte », la cellule perd sa fonction de « refuge de l'intime » et devient la « prison dans la prison » évoquée plus tôt, lorsque les détenus y sont enfermés de force :

De l'intimité t'en as si tu décides d'aller en cellule, sauf que c'est une intimité qui est plate parce que t'es comme contraint à faire un genre de confinement cellulaire obligatoire. Ouais dans le fond j'ai un peu une intimité, mais quand ils ferment la porte mon intimité ils me l'enlèvent, quand la porte embarre [se ferme] j'en ai plus d'intimité là. C'est comme ça que je le sens. Parce que là je suis embarrassé. C'est plus un choix d'être dans ma cellule et d'être bien. C'est l'autorité, ils me barrent là.

(Gilles, 26 ans, antécédents d'incarcération au provincial, détenu depuis 5 mois, occupation cellulaire simple)

- 38 Contrôlée par l'institution à travers ses agents, la porte est par conséquent elle-même intrusive dans la cellule, comme en témoigne l'expression employée par Sam qui la qualifie de « porte des gardiens », en tant qu'objet contrôlé physiquement et visuellement par eux.
- 39 En effet, la porte participe également au processus de visibilisation de l'espace cellulaire, à travers l'ouverture qui y est apposée. Dans les prisons québécoises, elle prend en général la forme d'une longue fente, qui rend l'intérieur perceptible par tous et qui laisse place aux intrusions visuelles des agents ou des détenus. Les locataires de la cellule doivent ainsi être constamment visibles par les surveillants, notamment lors des décomptes, qui se réalisent aussi bien le jour que la nuit, exposant les détenus au regard inquisiteur des agents. La nuit le recours à une lampe de torche à travers la fenêtre de la porte facilite le compte, bien que sa luminosité surprenne les détenus dans leur sommeil. Ces « regards indiscrets » constituent selon Goffman (1973) une importante violation du territoire d'un individu. Il précise ainsi que « l'intrusion qu'ils représentent peut se commettre de très loin, dans de multiples directions, à de très nombreuses occasions, et des ajustements constants et délicats sont nécessaires pour les discipliner ». Depuis l'intérieur de la cellule, c'est à travers une mobilisation de l'instrument même de cette surveillance – la fenêtre de la porte – que les détenus parviennent à se dérober à ces intrusions visuelles. Ainsi, afin d'éviter d'être visibles de l'extérieur alors qu'ils réalisent des gestes ou des besoins intimes, tels que la masturbation ou l'utilisation de la toilette, les détenus recourent à des tactiques qui leur permettent de se soustraire aux regards intrusifs. Ils font ainsi preuve d'ingéniosité en utilisant draps, serviettes ou chiffons qu'ils placent sur la fenêtre de la porte afin d'en obstruer l'ouverture. Certains se fabriquent même des panneaux à partir de carton, sur lesquels on retrouve des inscriptions telles que : « on dort, ne pas déranger », « toilettes » ou encore « crissez [foutez-moi] la paix », qui témoignent assez explicitement de la recherche d'isolement des locataires de la cellule. C'est donc à travers un usage particulier de la porte que les détenus renversent le processus de visibilisation qui y est associé afin de se dérober de la vue des autres et se rendre invisible. Cette soustraction visuelle reste toutefois limitée, puisque la tolérance des gardiens à l'égard de l'obstruction de l'ouverture ne dépasse rarement que quelques minutes, agissant alors comme un rappel d'une cellule qui ne peut être refuge que pour un certain temps, et d'une intimité qui y est chronométrée.
- 40 La porte de cellule n'est donc pas un objet inerte en prison, simple partie du décor, mais est animée par les usages qui en sont faits, support de logiques carcérales diverses tout autant qu'elle permet de les remodeler. Elle est la frontière décrite par de Certeau

(1990, 187), celle qui « crée la communication autant que la séparation », un « lieu tiers, jeu d'interactions et d'entre-vues [...] comme un vide, sym-bole narratif d'échanges et de rencontres ». Elle est un passage, qui pose des questions d'appartenance, particulièrement lorsque l'un de ses bords fait l'objet d'un contrôle officiel, tandis que de l'autre côté se jouent des appropriations officieuses.

### 3.2. L'aménagement de la cellule : tactiques de (dés)appropriation de l'espace

- 41 De l'autre côté de la porte, l'intimité peut se retrouver et se matérialiser à travers la mise en œuvre de tactiques de décoration et d'aménagement de l'espace. Les détenus déploient ainsi leur créativité, permettant de renforcer le caractère intime de la cellule, que ce soit en la décorant de photos ou en la meublant d'objets fonctionnels fabriqués, qui permettent d'améliorer leur quotidien. Certaines de ces empreintes visuelles, pour reprendre l'expression de Baer (2005), sont vestiges du passé, témoins du passage d'autres détenus conservés au fil des mouvements et transitions. D'autres sont le résultat d'un affichage opéré par les locataires actuels de la cellule et sont porteuses de significations propres et d'histoires personnelles.
- 42 Le plus souvent, ces décorations prennent la forme de photos issues de magazines ou reçues de l'extérieur. Dans ce dernier cas, les photographies sont investies d'une double signification émotionnelle, puisqu'elles sont à la fois passerelles entre l'intérieur et l'extérieur et représentations de ce même dehors, dans la plupart des cas. Car ce sont principalement des photos de la famille ou encore des animaux de compagnie qui sont affichées aux murs des cellules, permettant ainsi de recréer un espace personnel (Milhaud, Moran, 2013). Dans ce sens, les affiches représentent une fenêtre sur l'extérieur qui permet aux détenus de conserver un lien avec les proches qui les attendent dehors et agissent comme rappels de l'existence d'une vie au-delà des murs de la prison, mise en suspens par le temps d'incarcération. Les femmes rencontrées ont particulièrement mis l'accent sur la source de réconfort que symbolisent les photos de leurs enfants, à travers lesquelles elles puisent une force, une « raison de continuer à te battre », comme le précise Danielle. Ces affiches peuvent également constituer une source de cohésion entre colocataires, particulièrement lorsqu'ils choisissent d'habiller les murs de leur cellule d'images représentant des intérêts similaires ou des paysages de leur région d'origine commune.
- 43 Le choix des images affichées dans la cellule est par ailleurs souvent représentatif de l'identité des détenus en tant qu'elles témoignent de leurs centres d'intérêt, comme le sport, les voitures, les animaux, ou encore des prières et images à caractère religieux. Certains détenus choisissent d'afficher des cartes postales ou des pages de journaux représentant des paysages, images leur permettant de s'évader au-delà des murs gris et ternes de leur cellule. Afficher des dessins permet également de mettre de la couleur et de la vie sur les murs de leur cellule et contribue à égayer l'espace dans lequel les personnes incarcérées sont amenées à vivre. En ce sens, les affiches murales ne sont plus seulement un rappel de l'extérieur, mais sont le résultat d'un véritable processus de décoration, guidé par la volonté de contraster la monotonie du ciment gris et le sentiment de vide qui en émerge :

[Armand] – Mon petit cocon moi c'est un peu comme quand j'ai été appelé là [pour l'entrevue], j'étais en train de me coller des petites photos, je me découpe des... je lis le journal fait que chaque photo qui m'inspire je la découpe, dépendamment de



la grosseur, y a un mur pour les petites photos, parce que j'ai vraiment fait comme une mosaïque là avec... c'est tous des acteurs ou beaucoup, beaucoup, de vedettes, de stars, d'animaux, des choses *cute* [mignonnes], comme un petit bébé... J'ai des films, parfois ça va être une photo d'un film, beaucoup, beaucoup, de vedettes. Moi je l'appelle « le mur des stars ». Avant j'avais plus de variété là dans mes anciennes sentences, fait que « le mur des stars », je l'appelais « des *wanna be* », parce que c'était pas des stars, mais c'est ceux qui voulaient, ceux qui aspiraient à devenir des stars, des choses de même. J'avais « le mur des bijoux », « le mur des maisons »... Puis là j'ai le grand mur aussi avec les grandes photos. J'en ai une avec une fille qui fait un selfie avec la tour Eiffel. Des choses comme ça, des choses qui m'interpellent un peu. J'aime le voyage, j'aime la culture en général, les animaux... Là j'ai découpé un couple qui se fait un peu la baboune [boude], ça amenait des trucs pour régler des conflits entre couples. J'aime beaucoup les couples aussi, ça me rappelle que j'ai déjà été en couple puis qu'y a des chances que je retourne en couple un jour puis que je serai pas pogné [pris] en prison toute ma vie. Les animaux, des chats... j'en avais plein, mais les gardiens m'ont demandé de les enlever, puis en les enlevant je les ai abîmés, fait que je les ai jetés en me disant que j'allais en retrouver d'autres. Des choses comme ça... ça permet un peu de pas voir les murs de la prison puis quand je regarde les murs ben ça me rappelle qu'y a le monde extérieur.

[Anaïs] – Qu'est-ce que ça signifie pour vous d'avoir des photos sur votre mur ?

[Armand] – Les couleurs, des souvenirs, la beauté du monde, les couleurs, beaucoup la diversité, la culture... je sais pas. C'est moins maussade là, c'est plus égayant que de voir juste des murs.

(Armand, 39 ans, antécédents d'incarcérations au provincial, détenu depuis 15 mois, occupation cellulaire simple)

- 44 Comme en témoigne le récit d'Armand, les images qui habillent les murs de l'espace cellulaire peuvent être très variées d'une personne à l'autre, d'une cellule à l'autre, en tant qu'elles sont elles-mêmes à l'image des locataires et qu'elles les représentent sur les plans individuels et personnels. Alors que le statut de détenu tend à l'uniformisation des individus à travers le stigmate qu'il impose, la décoration de l'espace cellulaire interviendrait alors comme un procédé de personnalisation, voire de différenciation des autres comme en témoigne Gilles : « je la personnalise, elle ressemble pas à toutes les autres cellules ». Dans son cas, comme celui d'autres détenus, la personnification de la cellule ne s'opère pas qu'à travers l'affichage, mais également à travers ce que Louis-Philippe appelle un « aménagement fonctionnel ». Car c'est en déployant leur ingéniosité que les détenus vont combler l'austérité de la cellule en la meublant de divers objets qu'ils ont fabriqués eux-mêmes. Ainsi, à défaut de tiroir dans sa « chambre », Edwige s'en est fabriquée avec des caisses de soda afin d'y disposer ses papiers ainsi que son linge. Louis-Philippe s'est construit une bibliothèque à partir de boîtes de soda. Gilles a mis son diplôme d'ébénisterie au profit de sa cellule, dans laquelle il a installé des étagères soutenues par des cordes ainsi qu'une pharmacie, construite à partir de boîtes de soupe et collées au mur à l'aide de gruaux. Car les détenus font également preuve de créativité dans la façon d'apposer leurs bricolages ou photos aux murs, puisqu'à l'interdiction d'affichage, s'associe logiquement l'absence de fourniture permettant de les fixer. Les personnes incarcérées mettent alors en place des tactiques de collage, à l'aide de gruaux, dentifrice ou encore ruban collant entourant les boîtes de sodas, recourant aux « moyens du bord ».
- 45 La créativité et l'inventivité déployées par les détenus dans l'aménagement de leur cellule ont pour but d'instaurer une atmosphère de réconfort dans l'espace qui constitue un refuge pour eux. Plus que ça, ces « arts de faire » correspondent à la mise en œuvre de véritables tactiques d'appropriation de l'espace cellulaire, dans l'optique



de l'habiter et d'y (re)construire une sphère intime, semblablement au logement ou à la chambre en dehors des murs. Par exemple, Louis-Philippe décrit l'aménagement de sa cellule, portrait à travers lequel on perçoit la volonté de construire une atmosphère résidentielle :

J'avais dessiné à la mine un foyer, dans le fond de mon mur, j'avais fait un gros foyer style poêle en bois tout en brique, puis j'avais fait des rideaux pour la lumière, parce que j'avais une grande fenêtre. J'ai fait un grand rideau deux pièces, c'était très fonctionnel. Puis sinon j'avais un tapis. Je m'étais fait un tapis avec une vieille couverture. C'est pas mal ça. Fait que j'arrangeais ça comme je voulais, puis j'avais mis des porte-documents, des choses qui collent au mur. J'ai vraiment fait une petite chambre, vraiment pas pire.

(Louis-Philippe, 30 ans, antécédent d'incarcération au provincial, détenu depuis 1 an et 6 mois, occupation cellulaire double)

- 46 Comme nous l'avons déjà abordé dans les représentations que les détenus s'en font, pour nombre d'entre eux la cellule représente en effet un « chez-nous », au sein duquel ils vont donc tenter de reproduire ou construire leur hébergement :

Quand je rentre ça fait comme notre petit chez-nous, j'essaie de faire comme une zone, comme dehors là. Ça ressemble pas à mon chez-nous dehors là, mais, comme c'est personnalisé je me sens un petit peu comme dans mon chez-nous. Ouais dans le fond j'ai un peu une intimité.

(Gilles, 26 ans, antécédents d'incarcération au provincial, détenu depuis 5 mois, occupation cellulaire simple)

- 47 Une double continuité se crée alors entre l'espace cellulaire et le logement du dehors. D'une part, et comme l'avait constaté Bony (2015) dans les prisons françaises, la « domestication » de la cellule va se réaliser à partir de la reproduction de pratiques importées de l'extérieur. Par exemple, Sam explique s'être fait porter les affaires qu'il a « d'habitude » dans sa chambre, afin de se « familiariser » avec son nouvel espace résidentiel. D'autre part, certains détenus confient leur volonté de meubler leur logement post-carcéral d'objets ou dessins obtenus lors de leur incarcération et qui ornent actuellement leur cellule. On constate alors que plus qu'une continuité, c'est un circuit d'objets (Gill *et al.*, 2018) émotionnellement investis qui s'initie entre le logement du dehors et celui, temporaire, du dedans.
- 48 Ces tactiques d'appropriation de l'espace à travers les différents « arts de faire » ou « pratiques quotidiennes » d'affichage, de bricolage et d'aménagement ou encore d'habiter, sont cependant mises à l'épreuve des règles de la détention qui restreignent l'espace de décoration à un babillard [tableau d'affichage] aux dimensions réduites, voire dans certaines prisons, l'interdisent complètement. Il n'est ainsi pas rare que les fouilles de cellule réalisées par les agents correctionnels soient l'occasion de procéder à l'arrachage des ornements muraux, notamment ceux représentant des femmes dénudées, leur affichage étant considéré comme dégradant pour les agents féminins. Or, le caractère dénudé de ces photos est à la discrétion des agents qui se basent sur un règlement – considéré comme flou par les détenus – et disposent d'une certaine latitude pour interdire, ou au contraire tolérer, des représentations allant de l'image pornographique à la photo d'une actrice prise dans une revue. Dans les discours des personnes rencontrées ce n'est d'ailleurs pas tant la charge érotique de ces photos qui ressort, que la beauté du corps de la femme et le manque de contact, pas seulement d'ordre sexuel, avec le sexe opposé. Les détenus ne sont par ailleurs pas inactifs face à cette interdiction et contournent les règles en perpétuant l'affichage d'images de femmes dénudées, tactique leur permettant de faire face à la privation

d'hétérosexualité inhérente à l'incarcération (Sykes, 1958) et de prendre à contre-pied les interdictions et contraintes de la prison (Ricordeau, Milhaud, 2012). Car ces photos prohibées font l'objet d'un double circuit interne à la prison, soit en devenant monnaie d'échange entre détenus, soit en voyant transiter les personnes incarcérées : en effet, elles font partie de ses affiches qui, placées à l'abri des regards indésirables, restent aux murs des cellules au gré des passages successifs, comme une sorte d'héritage secret initié dans le cadre d'une sous-culture carcérale commune. Les détenus mettent ainsi en place des tactiques d'invisibilisation permettant de soustraire leurs décorations du regard des agents correctionnels et de celui, parfois inquisiteur, des autres détenus, en regard de leur caractère interdit ou personnel. Afin de conserver la nature intime de ces représentations, les détenus les placent au plus près d'eux, créant une zone privée particulière au sein même de la cellule, le plus souvent matérialisée par leur lit. Par exemple, un locataire dormant sur la partie inférieure colle ainsi ses photos sous le dessous du lit superposé, les rendant seulement perceptibles par lui. D'autres apposent leurs photos à l'arrière de la porte afin qu'elles soient cachées lorsque celle-ci est ouverte par les gardiens.

- 49 Que ce soit autour du lit, au-dessus du bureau ou sur un pan de mur, afin de les rendre visibles ou au contraire invisibles, l'emplacement des objets ornementaux a donc également son importance, en tant qu'il délimite un espace personnel au sein de la cellule. C'est particulièrement le cas lorsque le détenu y est seul et qu'il a la possibilité de compartimenter son espace en plusieurs aires. Certains se créent ainsi une zone « sanctuaire », un « petit coin », comme le décrit Gilles, lieu de prière et de réflexion. Adriana, par exemple, dépeint son « bricolage », composé de quatre chandelles et d'un poème relatif à la paix, la foi, l'amour et l'espoir ainsi qu'à la relation mère-enfant. Elle confie prier devant cette création, dont la chaleur fictive et imaginée des chandelles lui apporte apaisement et tranquillité d'esprit. Sam, pour sa part, dessine la place précise et calculée qu'occupent ses affiches dans sa cellule :

J'ai mon bureau, j'ai affiché la photo de ma moto, ma maison, mon frère, ma sœur, ma mère, mon père... ben mon père en haut parce qu'il est décédé, puis j'ai fait une pyramide. Ça c'est les photos de ma famille, devant mon bureau. Puis de l'autre bord où est ce qu'il y a ma toilette puis la porte des gardiens est là, puis quand les gardiens ils ouvrent, ils font le compte, tout mon mur ici, y a des plottes<sup>10</sup> partout jusqu'au plafond. Fait qu'ils ouvrent, ils font le compte « 1-2, Sam, c'est beau, fini », ils voient pas. Je voulais vraiment comme, où est ce que j'écris je veux ma famille là. Puis à côté de mon lit quand je dors, ben j'ai comme ma moto, mon char [voiture], mon frère, ma mère. Mon père il est mort, j'ai mon beau père, mon beau père il est dans la pyramide. Il est là pareil, mais il est pas à côté de moi là, c'est différent.

(Sam, 30 ans, antécédent d'incarcération au provincial, détenu depuis 3 mois, occupation cellulaire simple)

- 50 On visualise dans son discours les différentes zones qui délimitent sa cellule : un espace caché et transgressif ; un espace d'écriture associé à une représentation élargie de la famille, et enfin un espace autour du lit, pour lequel sont sélectionnées des images encore plus personnelles.
- 51 Les tactiques d'appropriation de l'espace mises en œuvre en milieu carcéral peuvent alors avoir comme objectif la reconstruction d'un espace personnel et privé dans un univers de contraintes déniaient par essence toute intimité. La mise en scène de soi déployée dans les cellules permet aux détenus de se défaire du stigmate assigné pour réaffirmer une identité dont ils se sentent dépouillés. Cependant, certains individus, qui pourtant y trouvent refuge également, marquent plutôt une mise à distance de

l'espace cellulaire (Scheer, 2014a). Comme évoqué lorsque nous avons abordé les représentations de la cellule, il est ainsi important pour certaines personnes de différencier leur logement à l'extérieur et la cellule de prison, notamment en refusant de l'habiller de signe distinctif liant leur identité à cet espace carcéral. Pour eux, confiner la cellule à un espace de la détention en conservant ses murs vierges et aseptisés, agit comme un rappel d'une vie, la vraie, qui les attend à l'extérieur. À ce sujet, le discours de François témoigne de sa volonté de dissocier ses proches du lieu de contraintes qu'est la prison, et par extension, la cellule :

Je suis pas le gars qui va étendre des photos en travers du mur là. Y en a qui étendent leurs photos là. Je trouve ça triste... tsé ça me tente pas d'étendre des photos du monde que j'aime sur un mur qui est froid. Un mur qui me dit rien, un mur que je hais. Si je mets des photos de quelqu'un, je vais les mettre à une place qui va être belle, une place qui va être plaisante, que je vais aimer qu'ils soient là ! Je vais les mettre dans le salon chez-nous, puis je vais les mettre dans ma chambre. Une place que je vais respecter, mais pas un mur de prison !

(François, 51 ans, antécédents d'incarcérations au provincial, détenu depuis 11 mois, occupation cellulaire double)

- 52 Ainsi, choisir de ne pas s'appropriier la cellule n'est pas représentatif d'un comportement passif, puisqu'on peut y lire au contraire une certaine forme de résistance à l'institution et une mise à distance entre cet espace imposé et soi-même. Certains détenus cherchent également à éviter la contamination, physique et morale, tant redoutée dans les espaces carcéraux (Goffman, 1968 ; Sibley, Van Hoven, 2009) à travers l'effacement des marques laissées par les anciens occupants de la cellule :

Moi les écriteaux des autres pfff... j'aime mieux une cellule propre qu'une cellule toute sale. Y a du monde qui n'ont aucun respect de leur personne, puis de leur hygiène aussi. Moi rentrer dans une cellule avec des crottes de nez sur les murs puis des crachures... ça m'intéresse pas de vivre là-dedans. Des écriteaux de violence où le monde marque leur nom, leur passage « gang de rue » « blue gang » ou « blood gang »<sup>11</sup> pff, moi ça m'intéresse pas de lire ça sur les murs. Fait que moi j'ai nettoyé tout ça. Pour moi c'est important, je suis pogné pour vivre là aussi, fait que... j'aime bien que les choses soient propres. »

(Philippe, 49 ans, antécédent d'incarcération au fédéral, détenu depuis 15 mois, occupation cellulaire double)

- 53 Ainsi, une cellule aux murs vides et dénués de tout affichage n'est pas pour autant synonyme d'une non-appropriation, mais peut au contraire découler d'un processus d'affirmation identitaire qui s'exprime à travers la différenciation.
- 54 Enfin, l'aménagement de la cellule présente, dans le discours des personnes rencontrées, une corrélation avec le temps passé au sein du système carcéral. Le processus d'appropriation de l'espace cellulaire à travers sa décoration semble ainsi varier sur un axe spatio-temporel, dépendant de la nature du lieu dans lequel il se réalise ou encore de la durée de la sentence. D'une part, les personnes incarcérées ne prennent pas nécessairement la peine d'orner leur cellule de photos ou affiches diverses, considérant ne pas y rester assez de temps pour l'habiter réellement, ce qui témoigne de l'investissement particulier accompagnant cet acte. D'autre part, le caractère intime associé à ce processus conduit les détenus partageant leur cellule à rejeter une appropriation de l'espace à travers la décoration, refusant de partager les images de leurs proches avec leur colocataire. Cette forme de résistance s'observe particulièrement chez les individus ayant connu la détention en cellule simple et ceux passés dans le système fédéral. Pour ces derniers par ailleurs, la durée de la sentence

intervient comme un point de référence temporel, justifiant l'appropriation de la cellule dans le cas de longues peines, contrairement aux courtes peines provinciales.

- 55 Approprié ou non, décoré ou vierge de tout ornement, les murs de la cellule sont témoins des paradoxes de la cellule et distinguent ceux pour qui elle n'est qu'un simple espace occupé de façon provisoire, de ceux qui l'habitent pour y retrouver un sentiment de chez-soi. Les usages de la cellule et la diversité de ses modes d'appropriation constituent par conséquent autant d'indices sur le rapport à l'institution et à leur sentence qu'entretiennent les personnes incarcérées.

## 4. Conclusion : la cellule, théâtre d'un jeu de tactiques et d'intrusions

- 56 Espace d'intimité et d'intrusions, espace refuge et contraignant, espace d'isolement et d'interactions, espace approprié et désinvesti, la cellule se définit et se vit à travers son caractère paradoxal intrinsèque. Malgré l'appropriation dont elle peut faire l'objet, l'espace cellulaire fait partie intégrante du dispositif contraignant de la prison. Les diverses immixtions en son sein constituent ainsi un rappel constant de la limite à l'appropriation de la cellule, qui ne peut jamais tout à fait devenir le chez-soi auquel les détenus aspirent, même temporairement. Une approche de l'espace carcéral, et en l'occurrence de la cellule, à travers les concepts de de Certeau, permet cependant de mettre en lumière les pratiques quotidiennes et microbiennes provenant « d'en bas », qui témoignent de l'agentivité dont font preuve les détenus afin de contrer la domination institutionnelle. L'étude sous cet angle de deux éléments de la configuration cellulaire, à savoir la porte d'entrée et les objets utilisés pour l'aménager, permet alors de dévoiler la dynamique qui règne en détention et qui ne résulte pas seulement d'une action unilatérale du dominant sur le dominé, vision réductrice qu'à tendance à adopter la criminologie. Au contraire, la cellule est le théâtre d'un jeu perpétuel d'intrusions et de tactiques, qui se répondent les unes aux autres. Il est cependant intéressant de relever que ces intrusions ne sont pas exclusivement d'origine institutionnelle, puisqu'elles s'opèrent également par les autres détenus. En ce sens, se dessine une dynamique dépassant la simple dialectique dominant/dominé et s'inscrivant plus largement dans un dispositif carcéral qui, d'une part, génère des intrusions à travers le pouvoir qu'il distribue et les modes de cohabitation et de visibilité qu'il crée, mais qui, d'autre part, n'est pas étanche à des pratiques de l'espace qui viennent renverser ces offenses territoriales (Goffman, 1973).
- 57 Occupant une place primordiale dans la vie en communauté et la recherche d'intimité en milieu carcéral, la cellule est alors un espace contraignant, mais modulable. Pour reprendre la distinction opérée par de Certeau entre lieu et espace, c'est à travers leurs pratiques spatiales que les personnes incarcérées transforment un lieu propre à la domination institutionnelle en un espace intime, animé de leurs « arts de faire ». Mais plus qu'un simple lieu de la détention, la cellule, lorsqu'elle fait l'objet de tactiques d'appropriation, est érigée en un « troisième espace » (Wilson, 2003), qui ne se trouve ni totalement à l'intérieur de la prison, ni à l'extérieur, mais à cheval entre les deux. À partir de tactiques d'appropriation de l'espace, les détenus parviennent d'une part à empiéter sur le pouvoir institutionnel en reprenant le contrôle de leur espace cellulaire, même si c'est de façon microbienne et temporaire, et d'autre part à créer une passerelle vers l'extérieur en reconstruisant au sein de la cellule l'intimité d'un foyer.

De la même façon que Moran (2013), qui transpose ce concept aux parloirs, on peut en effet percevoir la cellule comme un espace liminal, sorte de limbe temporel se situant entre deux mondes et au croisement de deux identités :

Liminal est un espace dans lequel les règles sociales sont suspendues, car les sujets n'appartiennent plus ni à leur ancien monde, ni à leur nouveau – ils sont temporairement en aucun endroit. (Moran, 2013, 342)<sup>12</sup>

- 58 Ainsi, tandis que le monde de la détention se heurte au seuil de la cellule dans l'attente de le franchir, certains détenus reconstruisent en son sein l'intimité d'un foyer, notamment à travers l'édification d'une passerelle vers l'extérieur, recréant un lien intime avec soi-même ainsi que ses proches. Privilégier une approche compréhensive de l'expérience des détenus permet alors de décroquer l'analyse de l'espace carcéral en brouillant les frontières physiques de la prison. En l'occurrence, elle nous permet de mettre en lumière la capacité qu'ont les détenus à déployer des tactiques quotidiennes et microbiennes qui rendent poreuses les frontières de leur cellule et qui leur permettent de s'échapper, le temps d'un instant, de leur vie entre les murs.

## BIBLIOGRAPHIE

- Baer L.D., 2005, Visual imprints on the prison landscape: A study on the decorations in prison cells, *Tijdschrift voor economische en sociale geografie*, 96, 2, 209-217.
- Basson J.-C., 2016, Habiter la prison. Le « Sam Suffit » cellulaire en centre de détention, in Solini L., Yeghicheyan J., Ferez S. (dir.), *Fabriquer la prison. Pour une étude des « spatialités » au sein de cinq prisons belges et françaises*, Rapport pour le compte de la Mission de recherche droit et justice, Montpellier, 116-151.
- Bernard Y., 1993, Les espaces de l'intimité, *Architecture et comportements*, 9, 3, 367-372.
- Bony L., 2015, La domestication de l'espace cellulaire en prison, *Espaces et Sociétés*, 3, 162, 13-30.
- Bozon M., 2001, Orientations intimes et constructions de soi. Pluralité et divergences dans les expressions de la sexualité, *Presses de Sciences Po*, 41, 1, 11-40.
- Cardon C., 2002, Relations conjugales en situation carcérale, *Ethnologie française*, 32, 1, 81-88.
- Chantraine G., Scheer D., Milhaud O., 2012, Espace et surveillances en établissement pénitentiaire pour mineurs, *Politix*, 1, 97, 125-148.
- Chapoulie, J.-M., 2000, Le travail de terrain, l'observation des actions et des interactions, et la sociologie. *Sociétés Contemporaines*, 40, 1, 5-27 [en ligne] DOI: <https://doi.org/10.3406/socco.2000.1811>.
- Coudreuse A., Simonet-Tenant F., 2009, *Pour une histoire de l'intime et de ses variations*, Paris, L'Harmattan.
- Crewe B., Warr J., Bennett P., Smith A., 2014, The emotional geography of prison life, *Theoretical Criminology*, 18, 1, 56-74.
- Daoust V., 2005, *De la sexualité en démocratie. L'individu libre et ses espaces identitaires*, Paris, Puf.

- De Certeau M., 1990, *L'invention du quotidien. 1. Arts de faire*, Paris, Gallimard.
- Descormiers K., Morselli C., 2010, Analyse de la structure sociale des conflits et des alliances intergangs *Criminologie*, 43, 1, [en ligne] DOI : <https://doi.org/10.7202/044051ar>.
- De Singly F., 2003, Intimité conjugale et intimité personnelle : à la recherche d'un équilibre entre deux exigences dans les sociétés modernes avancées, *Sociologie et sociétés*, 35, 2, 79-96.
- De Singly F., 2005, *Le soi, le couple et la famille*, Paris, Armand Colin.
- Dirsuweit T., 1999, Carceral spaces in South Africa: A case study of institutional power, sexuality and transgression in a women's prison, *Geoforum*, 30, 1, 71-83.
- Fludernik M., 1999, Carceral topography: Spatiality, liminality and corporality in the literary prison, *Textual Practice*, 13, 1, 43-77.
- Foucault, M., 1975, *Surveiller et punir. Naissance de la prison*, Paris, Gallimard.
- François A., 2016, La sexualité en milieu carcéral : au cœur des représentations de personnes incarcérées, *Champ Pénal/ Penal Field*, XIII [en ligne] DOI : <https://doi.org/10.4000/champpenal.9415>.
- Gaillard A., 2009, *Sexualité et prison : Désert affectif et désirs sous contrainte*, Paris, Max Milo.
- Giddens A., 1992, *The Transformation of Intimacy: Sexuality, Love and Eroticism in Modern Societies*, Cambridge, Polity.
- Gill N., Conlon D., Moran D., Burridge A., 2018, Carceral circuitry: New directions in carceral geography, *Progress in Human Geography*, 42, 2, 183-204.
- Goffman E., 1968, *Asiles. Études sur la condition sociale des malades mentaux*, Paris, Éditions de Minuit.
- Goffman E., 1973, *La Mise en scène de la vie quotidienne. 2. Les relations en public*, Paris, Les Éditions de Minuit.
- Hall E.T., 1966, *The Hidden Dimension*, Garden City, Anchor Books.
- Ibrahim-Lamrous L., Muller S. (dir.), 2005, *L'intimité*, Clermont-Ferrand, Presses universitaires Blaise Pascal.
- Jamieson L., 1998, *Intimacy. Personal Relationships in Modern Societies*, Cambridge, Polity Press.
- Jewkes Y., 2013, On Carceral Space and Agency, in Moran D., Gill N., Conlon D. (Eds.), *Carceral Spaces: Mobility and Agency in Imprisonment and Migrant Detention*, Farnham, Ashgate, 127-132.
- Joël M., 2017, *La sexualité en prison de femmes*, Paris, Presses de Sciences Po.
- Kaufmann J.-C., 1993, *Sociologie du couple*, Paris, Puf.
- Kaufmann J.-C., 1996, Portes, verrous et clés : Les rituels de fermeture du chez-soi, *Ethnologie française*, 26, 2, 280-288.
- Laé J.-F., 2003, L'intimité : une histoire longue de la propriété de soi, *Sociologie et Sociétés*, 35, 2, 139-147.
- Laé J.-F., Proth B., 2002, Les territoires de l'intimité, protection et sanction, *Ethnologie française*, 32, 1, 5-10.
- Lamarre J., 2001, La territorialisation de l'espace carcéral, *Géographie et cultures*, 40, 77-92.
- Lancelevée C., 2011, Une sexualité à l'étroit. Les Unités de Visite Familiale et la réorganisation carcérale de l'intime, *Sociétés Contemporaines*, 3, 83, 107-130.

- Lhuillier D., Lemiszewska A., 2001, *Le choc carcéral : survivre en prison*, Paris, Bayard.
- Marchetti A.-M., 2001, *Perpétuités. Le temps infini des longues peines*, Paris, Plon.
- Meder-Klein M., 2005, L'espace relationnel et les territoires de l'intime, Journée d'étude « Les frontières de l'intime ».
- Milhaud O., 2017, *Séparer et punir. Une géographie des prisons françaises*, Paris, CNRS Éditions.
- Milhaud O., Moran D., 2013, Penal Space and Privacy in French and Russian Prisons, in Moran D., Gill N., Conlon D. (Eds.), *Carceral Spaces: Mobility and Agency in Imprisonment and Migrant Detention*, Farnham, Ashgate, 167-180.
- Montémont V., 2009, Dans la jungle de l'intime : enquête lexicographique et lexicométrique (1606-2008), in Coudreuse A., Simonet-Tenant F. (dir.), *Pour une histoire de l'intime et de ses variations*, Paris, L'Harmattan, 15-38.
- Moran D., 2012, "Doing time" in carceral space: TimeSpace and carceral geography, *Geografiska Annaler: Series B, Human*, 94, 4, 305-316.
- Moran D., 2013, Between outside and inside? Prison visiting rooms as liminal carceral spaces, *GeoJournal*, 78, 2, 339-351.
- Moran D., Disney T., 2018, "You're all so close you might as well sit in a circle..." Carceral geographies of intimacy and comfort in the prison visiting room, *Geografiska Annaler: Series B, Human Geography*, 1-16.
- Moran D., Jewkes Y., 2015, Linking the carceral and the punitive state: A review of research on prison architecture, design, technology and the lived experience of carceral space, *Annales de géographie*, 2, 702-703, 163-184.
- Moran D., Pallot J., Piacentini L., 2013, Privacy in penal space: Women's imprisonment in Russia, *Geoforum*, 47, 138-146.
- Paillé P., 2007, La recherche qualitative. Une méthodologie de la proximité, in Dorvil H. (dir.), *Problèmes sociaux : théories et méthodologies de la recherche*, Québec, Canada, Presses de l'Université du Québec, 409-444.
- Patenaude A.L., 2004, No promises, but I'm willing to listen and tell what I hear: Conducting qualitative research among prison inmates and staff, *Prison Journal*, 84, 4, 69-91.
- Rebout L., 2008, Le seuil de la porte. Processus de visibilisation et mode d'apparaître en milieu carcéral, Actes du colloque « Espaces d'enfermement, espaces clos », 33-44.
- Ricordeau G., 2004, Enquêter sur l'homosexualité et les violences sexuelles en détention, *Déviante et Société*, 28, 2, 233-253.
- Ricordeau G., 2009, Sexualités féminines en prison : pratiques, discours et représentations, *Genre, sexualité & société*, 1.
- Ricordeau G., 2012, Entre dedans et dehors : les parloirs, *Politix*, 1, 97, 101-123.
- Ricordeau G., Milhaud O., 2012, Prisons. Espaces du sexe et sexualisation des espaces, *Géographie et cultures*, 83, 69-85.
- Ricot J., 2010, De l'intimité à l'intime, *Médecine Palliative : Soins de Support-Accompagnement-Éthique*, 9, 3, 133-136.
- Scheer D., 2014a, Jeunes incarcérés en cellules individuelles. De la totalitarisation de l'expérience à l'utopie disciplinaire ?, *Déviante et Société*, 38, 2, 157-179.

- Scheer D., 2014b, La prison de murs troués... Essai d'analyse d'une micro-architecture carcérale de l'embrasement, *Champ Pénal/ Penal Field*, XI [en ligne] DOI : <https://doi.org/10.4000/champpenal.8833>.
- Schwartz B., 1972, Deprivation of Privacy as a "Functional Prerequisite": The Case of the Prison, *The Journal of Criminal Law, Criminology, and Police Science*, 63, 2, 229-239.
- Serfaty-Garzon P., 2003, *Chez soi. Les territoires de l'intimité*, Paris, Armand Colin.
- Sibley D., Van Hoven B., 2009, The contamination of personal space: boundary construction in a prison environment, *Area*, 41, 2, 198-206.
- Solini L., 2017, *Faire sa peine : à l'établissement pénitentiaire pour mineurs de Lavaur*, Nîmes, Champ social Éditions.
- Solini L., Basson J.-C., 2017, Sortir de cellule/Demeurer en cellule. Une sociologie des expériences paradoxales de la détention en établissement pénitentiaire pour mineurs, *Agora débats/jeunesses*, 3, 77, 67-79.
- Sykes G., 1958, *Society of captives*, Princeton, Princeton University Press.
- Thalineau A., 2002, L'hébergement social : espaces violés, secrets gardés, *Ethnologie française*, 32, 41-48.
- Touraut C., 2014, Parentalité partagée à distance : rôles parentaux et rapports conjugaux face à l'enfermement, *Champ pénal/ Penal field*, XI, [en ligne] DOI : <https://doi.org/10.4000/champpenal.8759>.
- Vacheret M., 2005, Les visites familiales privées au Canada, entre réinsertion et contrôle accru : portrait d'un système, *Champ pénal/ Penal field*, II, [en ligne] DOI : <https://doi.org/10.4000/champpenal.81>.
- Van Hoven B., Sibley D., 2008, "Just duck": the role of vision in the production of prison spaces, *Environment and Planning D: Society and Space*, 26, 6, 1001-1017.
- Welzer-Lang D., Mathieu L., Faure M., 1997, Effets de l'incarcération sur le corps et l'estime de soi, *Quasimodo*, 2, 21-25.
- Wilson A., 2003, "Nike Trainers, My One True Love – Without You I am Noting": Youth, identity and the language of trainers for young men in prison, in Androutsopoulos J.K., Georgakopoulou A. (Eds.), *Discourse Constructions of Youth Identities*, Amsterdam, John Benjamins Publishing, 173-196.

## NOTES

1. Voir à ce sujet le numéro spécial dans lequel s'inscrit cet article, mais également le dossier « Architecture carcérale et sens de la peine : formes et usages contemporains de la prison » de la revue en ligne *Métropolitiques*, ou encore le rapport *Fabriquer la prison. Pour une étude des « spatialités » au sein de cinq prisons belges et françaises* réalisé sous la direction de Laurent Solini, Jennifer Yeghicheyan et Sylvain Ferez.
2. Divisé en treize provinces ou territoires, le Canada présente une structure pénitentiaire bicéphale. Alors que le gouvernement fédéral s'occupe des peines de prison de deux ans et plus, chaque province a compétence pour l'exécution des peines de moins de deux ans ainsi que pour la détention provisoire.
3. Dans le cas de cette étude, les personnes ressources étaient agent de probation, chef d'unité, ou encore conseiller du directeur.



4. La durée des entrevues réalisées varie entre 30 minutes et 1 h 30.
  5. Dans le cas des établissements visités.
  6. À noter que plusieurs personnes rencontrées nous ont indiqué que certaines prisons bloquent l'accès aux cellules durant la journée.
  7. « Condo » est le diminutif du mot « condominium », qui désigne, au Canada, un appartement détenu en copropriété.
  8. Il nous semble important à ce stade de préciser qu'à défaut d'un volet observation dans le cadre de la recherche, notre connaissance des espaces cellulaires des prisons visitées provient uniquement du discours des personnes rencontrées.
  9. Depuis mai 2008, à la suite de l'entrée en vigueur d'une loi fédérale en matière de santé publique, il est formellement interdit de fumer dans les établissements fédéraux ainsi que dans les prisons provinciales. Par conséquent, la consommation, la vente et la détention de tabac font désormais l'objet d'une interdiction dans les établissements de détention.
  10. Terme québécois désignant le sexe féminin.
  11. Les Crips (qui s'identifient par la couleur bleue) et les Bloods (qui s'identifient par la couleur rouge) sont deux gangs de rue rivaux, importés des États-Unis, que l'on retrouve à Montréal. À ce sujet, lire notamment Descormiers K. et Morselli C. (2010).
  12. Citation originale : « *Liminal is a space in which social rules are suspended because the subject no longer belongs to their old world, or to their new one — they are temporarily in “nowhere land”* ».
- 

## RÉSUMÉS

Cet article explore l'intimité des personnes incarcérées à travers le prisme de l'espace cellulaire et de ses paradoxes. À partir d'une approche phénoménologique, cette étude propose une réflexion autour de deux éléments de la configuration cellulaire : 1) sa porte, à la fois gardienne de la sphère intime et ouverture par laquelle les intrusions se réalisent, 2) son aménagement, qui témoigne de divers modes d'appropriation. Proposant une analyse par le bas des mécanismes qui s'y jouent, cette étude envisage la prison comme un espace contraignant, mais modulable, et reflète la créativité déployée par les détenus pour préserver leurs individualités, grâce à une négociation quotidienne de leur environnement.

This article explores the privacy of prisoners through the lens of the prison cell and its paradoxes. Based on a phenomenological approach, this paper focuses on two elements of the cell setting: 1) its door, both a keeper of the private sphere and an opening through which intrusions happen, 2) its decoration, which attests to the expression of inmates' agency. Overall, this study suggests that the prison is a constrained yet flexible environment, by addressing the mechanisms which take place within its walls, through the voice of the “weak”. This approach reflects how, through their creativity and the everyday negotiation of the carceral space, inmates are able to preserve their individualities.

## INDEX

**Keywords :** prison, privacy, prison cell, tactics, carceral geography

**Mots-clés :** prison, intimité, cellule, tactiques, géographie carcérale

## AUTEUR

### **ANAÏS TSCHANZ**

Enseignante-chercheuse pénaliste

Centre interdisciplinaire de recherche appliquée au champ pénitentiaire

École nationale d'administration pénitentiaire, Agen

[anais.tschanz\[at\]justice.fr](mailto:anais.tschanz[at]justice.fr)